



RELEVE DE NOTES N° REL./03/22/3801662

BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

SERIE: C Jury N° J0051 SESSION : 2019

CENTRE D'EXAMEN : LYCEE MODERNE COCODY

Mme EROUBINOU SUNVI MARIE-ANGE CHRISTELLE

N° 191205456

Né (e) le 16/03/2002 à YOPOUGON/ABIDJAN (R.C.I.)
suivantes :

a obtenu les notes

EPREUVES		COEFF	NOTES
MATHEMATIQUES		5	70
SCIENCES PHYSIQUES		5	70
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE		2	24
FRANÇAIS	ECRIT	2	20
	ORAL	1	15
PHILOSOPHIE		2	24
HISTOIRE GEOGRAPHIE		2	22
LANGUE VIVANTE (ORAL)		1	16
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE			05
TOTAL GENERAL		20	266
EPREUVES FACULTATIVES	1ère		08
	2ème		08
TOTAL DEFINITIF		20	282
DECISION DU JURY	ADMISE		Bien

Fait à Abidjan, le 11 mars 2022

...
...
...
...

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION
Direction des Examens et Concours
Le Directeur

DOSSO NIMAGA
MEN
INSPECTEUR GÉNÉRAL

TOUTE RATURE OU SURCHARGE ANNULE LA VALIDITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

Les informations figurant sur ce document peuvent être vérifiées auprès de la Direction des Examens et Concours de Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 20 32 83 04 • Fax : (225) 20 32 66 49 • E-mail : deco2006@aviso.ci • www.deco.ci



BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SESSION 2019 - SÉRIE C

ATTESTATION DE REUSSITE ET RELEVE DE NOTES

Le jury d'examen, vu le procès-verbal de délibérations, déclare :

M. / Mlle. EROUBINOU SUNVI MARIE-ANGE CHRISTELLE

né(e) le ... 16/03/2002 à ... YOPOUGON

Centre de composition : LYCÉE MODERNE COCODY

Jury n° : J0051 N° de table : 191205456 Matricule : 12024213F

ADMIS(E)

Mention:

BIEN

M.G.A. :

15.12 / 20

avec les notes suivantes :

Epreuves	Coefficients	Notes
Mathématiques-----	05	70 /100
Physique – Chimie-----	05	70 /100
Sciences de la Vie et de la Terre-----	02	24 /40
Français (Ecrit)-----	02	20 /40
Français (Oral)-----	01	15 /20
Philosophie-----	02	24 /40
Histoire et Géographie-----	02	22 /40
Anglais (Oral)-----	01	16 /20
Education Physique et Sportive -----	/	+ 05
Total général-----	20	266 /400
Epreuve facultative 1 (Arts Plastiques / Economie Sociale et Familiale)---	/	+ 08
Epreuve facultative 2 (Couture / Education Musicale / Langue Vivante)---	/	+ 08
Total définitif -----	20	282 /400

Délibération faite à ABIDJAN, le 01/08/2019

9553
CGB/SA
CNI / CSE N° 100.3106.1060
Pour toute authentification des informations
figurant sur ce document ou pour l'établissement
du diplôme et autres documents administratifs en
rapport avec les résultats ci-dessus, s'adresser à la
DIRECTION DES EXAMENS ET CONSEILS
GRAND-BASSAM, le 01/08/2019
LE MAIRE

Le président du jury (Nom, prénoms, signature et cachet)

EZOUA C. Thierry Armand
Professeur Titulaire
Université Félix Houphouët-Boigny

Amadou Bayake
Conseiller Municipal
Officier de l'Etat-Civil
Délégué